



Charte

Nous, Université de l'Avenir, nous inscrivons dans la continuité des valeurs fondatrices des Grands textes internationaux, et de la « Déclaration Universelle des Droits de L'Homme et du Citoyen » de notre république - Liberté - Egalité - Fraternité.

Notre recherche en vie meilleure participe aux multiples initiatives à travers le monde qui remettent l'homme et la nature au centre des objectifs de vie.

✓ Nos fondements :

1 – Aider à la prédominance de l'être sur l'avoir en donnant la priorité à ce qui constitue l'homme, son identité, son potentiel, sa liberté et ses besoins fondamentaux, plutôt qu'à l'accumulation de biens, la sur-consommation et le sur-profit.

2 – Promouvoir : respect, fraternité et amour de l'autre, de tous les autres et de notre planète. Renforcer la conscience que le bien-être de chacun est dépendant du bien-être de tous et agir en conséquence, s'épanouir dans une sobriété heureuse et apprendre à vivre simplement, simplement pour que les autres aussi vivent.

3 – Donner priorité à la Liberté, l'Harmonie, la Beauté, et la Coopération en visant l'épanouissement personnel (corps, cœur, esprit) et collectif (vivre bien ensemble dans son environnement).

4 – Développer la créativité et l'innovation exigeantes, sortir du prêt à penser par des approches décloisonnées et la recherche de résultats dans tous les domaines à travers les 4 étapes de l'innovation :

- Recherche
- Expérimentation
- Production ou création
- Formation

Elaborer une pédagogie active interdisciplinaire et intergénérationnelle qui favorise la synergie entre la théorie et la pratique et contribue à former des femmes et des hommes libres et épanouis, autonomes et responsables de leur devenir et de celui de la société.

5 – Encourager l'ouverture sur le monde et les autres cultures et philosophies de la vie, les spiritualités et sagesse de tous les continents, l'universalité des savoirs et des sciences, dépouillés de leurs idéologies par un travail en réseau avec toutes les bonnes volontés du monde.



✓ *Principes et règles d'application :*

Pour que les Valeurs ne restent pas de « bonnes intentions » que chacun a l'illusion de partager, il importe d'en préciser les implications et les modes opératoires, car l'essentiel réside dans la réalisation vivante de ces valeurs.

Valeurs => Principes d'application => Objectifs => Actions

Une compréhension réelle des valeurs implique les conditions nécessaires à leurs réalisations.

Pour être créatif, devenir innovant pour soi-même (épanouissement – évolution – autonomie) et pour les autres et l'environnement (compréhension – transformation – innovation), certains préalables sont indispensables :

La liberté, reposant sur l'égalité entre les acteurs, supposant le respect mutuel, le libre arbitre ou l'autonomie de jugement qui passe nécessairement par l'expérimentation sans préjugés.

Ainsi se réalisent des rapports de coopération créatifs.

Ce sont les mêmes conditions qui permettent l'empathie et l'amour désintéressé, la dissolution des peurs et des craintes, la recherche des points de vue qui rapprochent et tendent vers l'universalité, la recherche de consensus.

La coopération symbolise les rapports sociaux de l'Homme libre dans une société démocratique qui favorise les valeurs universelles pour le bonheur de tous.

Cette démarche rend nécessaire la redéfinition des 3 éléments constitutifs de l'entreprise dans l'économie de l'Avenir :

- le poids du capital et des financeurs doit être relatif et en adéquation avec les valeurs et les objectifs
- le poids et la dynamique du pouvoir doivent être plus démocratiques avec une participation spécifique des acteurs, sans pour autant se bloquer dans des dogmatismes inefficaces
- le poids des acteurs de l'entreprise : responsables, salariés, bénévoles, usagers et autres : leurs motivations et leurs compétences doivent être prises en compte par un système participatif adéquat.

Toute personne physique ou morale qui souhaite devenir collaboratrice ou partenaire de l'Université de l'Avenir doit librement adhérer à la Charte et à ses valeurs.

Cette adhésion doit se matérialiser par un engagement écrit se référant à la Charte.

Les contrats de travail et de partenariats divers se réfèrent expressément à la Charte de même que les statuts des éco-entreprises initiées ou portées par l'Université de l'AVENIR.

Un règlement Intérieur et un Cahier des Charges préciseront les conditions d'application de la Charte et les modalités de contrôle.